

RCS : EVREUX Code greffe : 2702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVREUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 00079 Numéro SIREN : 421 989 617 Nom ou dénomination : A.S.P.I.
--

Ce dépôt a été enregistré le 08/08/2023 sous le numéro de dépôt 3439

Exercice ouvert le	01/01/22	et clos le	31/12/22	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
A.S.P.I. 41 RUE DE CAPPEVILLE 27140 GISORS		23016936 3439	
SIRET 4 2 1 9 8 9 6 1 7 0 0 0 1 2		Mél : a.securite.p.i@gmail.com	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Fabrication d'autres matériels électrique	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	1 163
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle art. 44 <i>sexies</i>	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i>	☐	
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i>	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 <i>quaterdecies</i>	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 <i>terdecies</i>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 <i>sexdecies</i>	☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies A</i>	☐	Autres dispositifs
Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>		☐		
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 <i>quater W</i> du CGI (cocher la case)
--	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	
--	--

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)

1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre		
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse	N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre		
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse	N°

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI ☒ NON ☐	Si oui, indication du logiciel utilisé	ISACOMPTA CONNECT
---	--	--	-------------------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
VEXIN EXPERTISE COMPTABLE 6 rue Gustave Eiffel 27140 GISORS			
Tél : 0232155901		Tél : 0232155901	
OGA/OMGA	Viséur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Date : 17/04/23 Lieu : GISORS	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné		Qualité et nom du signataire : GERANT LEPINE	
Signature			
Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :			

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS																
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b								
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)								c								
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d								
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)								e								
								f								
								g								
								h								
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)								i								
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j								
Montant des revenus répartis (5)								Total (a à h)								
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-I à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.											
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :											
					à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6							
1			2		3		4		5		6		7		8	
K DIVERS																
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION																
REMUNERATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%											
							0%		15%		19%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice											
					MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice											
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice											
					MVLT restant à reporter											
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)																
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice																
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice																



1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*05

Désignation de l'entreprise		A.S.P.I.		Néant		*	
Adresse de l'entreprise		41 RUE DE CAPPEVILLE		27140		GISORS	
SIRET		42198961700012					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
						Exercice N clos le	
						31122022	
ACTIF				Brut		Amortissements-Provisions	
				1		2	
						3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014	7 800	016		7 800
	Immobilisations corporelles *		028		030		
	Immobilisations financières * (1)		040		042		
	Total I (5)		044	7 800	048		7 800
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070		
		Autres* (3)	072	560	074		560
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	1 609	086		1 609
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	2 169	098		2 169
	Total général (I + II)		110	9 969	112		9 969
PASSIF						Exercice N NET	
						1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120				7 800
	Ecart de réévaluation		124				
	Réserve légale		126				
	Réserves réglementées *		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132				
	Report à nouveau		134				-441
	Résultat de l'exercice		136				-1 163
	Subventions d'investissement		137				
	Provisions réglementées		140				
Total I		142				6 195	
Provisions pour risques et charges		154					
Total II		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166				3 773
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)		172				
	Produits constatés d'avance		174				
	Total III		176				3 773
Total général (I + II + III)		180					9 969
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.



②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A.S.P.I.

Néant ☐ *

Exercice N clos le

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

☐

3 1 1 2 2 0 2 2

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *

Production vendue

biens

services *

dont export
et livraisons
intracommunautaires

209

215

217

210

214

218

Production stockée*

(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)

222

Production immobilisée*

224

Subventions d'exploitation reçues

226

Autres produits

230

1

Total des produits d'exploitation hors TVA (I)

232

1

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises* (y compris droits de douane)

234

Variation de stocks (marchandises)*

236

Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)

238

Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *

240

Autres charges externes* :

(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)

242

733

Impôts, taxes et versements assimilés

(dont CFE et CVAE *)

243

431

244

431

Rémunérations du personnel*

250

Charges sociales (cf. renvoi 380)

252

Dotations aux amortissements*

254

Dotations aux provisions

256

Autres charges

dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *

259

cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles

260

262

Total des charges d'exploitation (II)

264

1 165

1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

270

-1 163

Produits financiers (III) 280

Charges financières (V)

294

Produits exceptionnels (IV)

290

Charges exceptionnelles (VI)

dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)

347

dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles

(art. 39 quinquies D)

348

300

Impôt sur les bénéfices* (VII)

306

2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)

310

-1 163

B- RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2

312

314

1 163

Réintégrations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles*

316

Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles

318

Provisions non déductibles*

322

Impôts et taxes non déductibles*

(cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)

324

Divers*, dont intérêts excédentaires

des cptes-cts d'associés

247

Ecart de valeurs liquidatives sur

OPC*

248

330

Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un

(

Part des loyers dispensée de

249

crédit-bail immobilier et de levée d'option

)

réintégration (art. 239 sexies D)

251

251

Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

998

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

999

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

997

Entreprises nouvelles (44 sexies)

986

ZFU -TE (44. octies A)

987

342

Reprise d'entreprises en difficulté

(44 septies)

981

JEI (44. sexies A)

989

ZRD (44 terdecies)

127

ZRR (44. quinquies)

138

Bassins d'emploi à redynamiser (44

duodécies)

991

Investissements outre-mer

344

ZFANG (44 quaterdecies)

345

BUD (44 sexdecies)

992

Zone de développement prioritaire

(44 septdecies)

993

Créance due au titre du report en arrière du déficit

346

Dont divers

Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)

655

Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies A)

643

Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies B)

645

Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies C)

647

Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies D)

648

Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)

641

Dédutions exceptionnelles (Art. 39 decies F)

990

Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies G)

649

350

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfice col. 1

Déficit col. 2

352

354

1 163

Déficits

Déficit de l'exercice reporté en arrière *

356

Déficits antérieurs reportables : *

dont imputés sur le résultat :

360

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col.1

Déficit col.2

370

372

1 163

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.



3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : **A.S.P.I.** Néant ☒ *

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
	ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains		420		422		424		426		
	Constructions		430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels		440		442		444		446		
	Installations générales agencements, aménagements divers		450		452		454		456		
	Matériel de transport		460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476		
Immobilisations financières			480		482		484		486		
TOTAL			490		492		494		496		

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagement divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			

III

PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR

(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
1	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.



4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : A.S.P.I.						Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
	Dotations		Reprises						
Fonds commercial	681		683						
Autres Immob. incorp	700		705						
Terrains	710		715						
Constructions	720		725						
Inst. techniques mat. et outillage	730		735						
Inst. générales agence-ments amén. div.	740		745						
Matériel de transport	750		755						
Autres immobilisations corporelles	760		765						
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD 780				
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	441				
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter				
Déficits imputés				983					
Déficits reportables				984	441				
Déficits de l'exercice				860	1 163				
Total des déficits restant à reporter				870	1 604				
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325			381	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326			380	
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	140
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.



Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A.S.P.I.		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022	
Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)		137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		016	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".



6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire (art.
38 de l'ann. III au CG
(1))Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2022

SIREN

4 2 1 9 8 9 6 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A.S.P.I.

ADRESSE (voie)

41 RUE DE CAPPEVILLE

CODE POSTAL

27140

VILLE

GISORS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	78

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD



7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

SIREN

4 2 1 9 8 9 6 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.S.P.I.

ADRESSE (voie) 41 RUE DE CAPPEVILLE

CODE POSTAL 27140

VILLE GISORS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.



Désignation de l'entreprise A.S.P.I.

Numéro de siret 42198961700012

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Désignations	Montant
Facture à recevoir FNP BILAN 2022	828
Total des charges à payer	828



Désignation de l'entreprise A.S.P.I.
Numéro de siret 42198961700012

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE
Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					



BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

00139 - A.S.P.I.

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ACTIF

	Valeurs nettes au 31/12/22	Valeurs nettes au 31/12/21	Variation	
			en valeur	en %
Capital souscrit non appelé	7 800.00	7 800.00		
10900000 ACTIONNAIRES: CAPITAL NON APP.	7 800.00	7 800.00		
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières (2)				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances (3)				
Autres (3)	560.00	420.00	140.00	33.33
Disponibilités	1 608.51	2 911.69	-1 303.18	-44.76
51211000 BANQUE 1	1 608.51	2 911.69	-1 303.18	-44.76
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 168.51	3 331.69	-1 163.18	-34.91
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	9 968.51	11 131.69	-1 163.18	-10.45



BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

00139 - A.S.P.I.

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PASSIF

	Valeurs au 31/12/22	Valeurs au 31/12/21	Variation en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 0)	7 800.00	7 800.00		
10110000 CAPITAL NON APPELE	7 800.00	7 800.00		
Réserves				
Report à nouveau	-441.42	-353.93	-87.49	-24.72
12900000 RESULTAT DE L'EXERCICE (PERTE)	-441.42	-353.93	-87.49	-24.72
Résultat de l'exercice (bénéfice/perte)	-1 163.18	-87.49	-1 075.69	
SITUATION NETTE	6 195.40	7 358.58	-1 163.18	-15.81
TOTAL CAPITAUX PROPRES	6 195.40	7 358.58	-1 163.18	-15.81
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 773.11	3 773.11		
TOTAL DETTES	3 773.11	3 773.11		
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	9 968.51	11 131.69	-1 163.18	-10.45
(1) Dont à moins d'un an	3 773.11	3 773.11		



COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

00139 - A.S.P.I.

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 Au 31/12/22	% CA	Du 01/01/21 Au 31/12/21	% CA	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation						
Montant net du chiffre d'affaires						
Autres produits	1.49				1.49	
75800000 PROD DIVERS DE GEST COURANTE	1.49				1.49	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1.49				1.49	
Charges d'exploitation						
Autres achats et charges externes	733.19		62.23		670.96	
62260100 HONORAIRES	690.00		204.08		485.92	238.10
62261000 HONORAIRES JURIDIQUES			-550.00		550.00	100.00
62270000 FRAIS D'ACTES & CONTENTIEUX	42.86		175.65		-132.79	-75.60
62780000 AUT FRAIS & COMMISS SUR PREST	0.33		232.50		-232.17	-99.86
Impôts, taxes et versements assimilés	431.00		25.00		406.00	
63511000 CONTRIBUTION ECO TERRITORIALE	431.00				431.00	
63540000 DROIT D'ENREGISTR & DE TIMBRE			25.00		-25.00	-100.00
Autres charges	0.48		0.26		0.22	84.62
65800000 CHAR DIV-GESTION COURANTE	0.48		0.26		0.22	84.62
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 164.67		87.49		1 077.18	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-1 163.18		-87.49		-1 075.69	
Quotes-parts résultat sur op. faites en commun						
Produits financiers						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS						
Charges financières						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES						
RÉSULTAT FINANCIER						
RÉSULTAT COURANT	-1 163.18		-87.49		-1 075.69	
Produits exceptionnels						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Charges exceptionnelles						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL						
TOTAL DES PRODUITS	1.49				1.49	
TOTAL DES CHARGES	1 164.67		87.49		1 077.18	
Bénéfice ou Perte	-1 163.18		-87.49		-1 075.69	



26 JUIL. 2023

SOCIETE A.S.P.I

DE COMMERCE D'EVREUX

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

au Capital de 7800 EUROS

le Sièges Social : 41, Rue cappeville – 27140 GISORS –

au Registre du Commerce : EVREUX

RAPPORT DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE DU 16 juin 2023

Messieurs,

Nous sommes réunis en assemblée générale ordinaire pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé ainsi que de sa situation au 31 Décembre 2022 et pour permettre par un rapport spécial le compte rendu des conventions visées par l'article 36 du décret du 23 mars 1967.

RAPPORT GENERAL

COMPTE RENDU DE LA GESTION DE LA GERANCE AINSI QUE DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE PENDANT L'EXERCICE ECOULE.

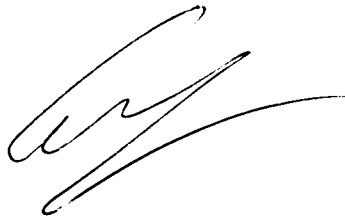
Les comptes qui vous sont présentés font apparaître ;

-Un chiffre d'affaires 0.00 €
-Un résultat perte -1163 €
D'amortissements et de provisions €

RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE

Les résolutions qui vous sont proposées correspondant aux propositions ci-dessus dont j'espère qu'elles recueilleront votre approbation.

LA GERANCE,



SOCIETE A.S.P.I

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

au Capital de 7800 EUROS

le Sièges Social : 41, Rue cappeville 7140 GISORS –
au Registre du Commerce : EVREUX 421989617

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE ANNUELLE DU 16 JUIN 2023 L'AN DEUX MILLE
VINGT TROIS

LE 16 JUIN 2023, à 17 heures,

Les associés de la Société à Responsabilité limitée susnommée au Capital de 7800 EUROS en 78 parts de 100 EUROS chacun, se sont réunis au siège social sur convocation faite par la gérance par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 01 juin 2023.

Le Président de l'assemblée est Monsieur Roland Lépine, Gérant associé.

Tous les associés étant présents, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie à effet de délibération sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de la gérance sur la situation de la société et sur son activité durant l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Présentation des comptes dudit exercice.
- Examen et approbation du compte d'exploitation, du compte de pertes et profits et du bilan.
- Affectation des résultats.
- Examen et approbation des conventions visées à l'article L.223-26 du Code de commerce et à l'article 36 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales, et décision à cet égard

JBV

RL

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de son associée :

- Le double de la lettre de convocation, accompagné du récépissé postal correspondant,
- Le rapport de la gérance,
- Les documents comptables : inventaires, compte d'exploitation générale, compte et pertes et profits et bilan de l'exercice,
- Le texte des résolutions proposées.

Puis, le Président rappelle que les documents et renseignements nécessaires à son associée, communiquée ou a été tenue à sa disposition dans les formes et les délais légaux, et qu'il n'a été posé aucune question écrite dans le cadre de la procédure prévue à l'article L.223-19 du Code de commerce sur les sociétés commerciales, sont joints à la présente :

Son associée lui donne acte de cette déclaration.

Il est donné lecture des rapports de la gérance,

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

L'associée n'ayant aucune observation à formuler, il lui est proposé de voter les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de la gérance relatif à l'exercice clos du 31 décembre 2022, approuve les comptes et bilan dudit exercice tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations résumées dans ce rapport et traduites dans ces comptes qui font apparaître une perte de € -1163

Cette résolution est adoptée à l'unanimité,

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve telles qu'elles ont été exposées dans le rapport de la gérance, les conventions de la nature de celle visés à l'article L.223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport.

Cette résolution est adoptée,

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture et signature du présent procès-verbal, à 18 heures.

Lu et approuvé


SBC- 